

PRO-MIX MP MYCORRHIZAE ORGANIK
Section I – Identification du produit et de la société
Nom du produit

PRO-MIX MP MYCORRHIZAE ORGANIK

Fabricant

Premier Tech Horticulture Ltée

Téléphone (urgence)

(418) 862-6356 ou 800-667-5366

Adresse

1, Avenue Premier

Téléphone (renseignements)

 (418) 862-6356 ou carf@premiertech.com

Rivière-du-Loup (Québec)

Préparé par

Frédéric Caron

G5R 6C1 CANADA

Section II – Identification des risques

Voie(s) d'exposition:	Inhalation	Peau	Ingestion	Yeux
	Possible	Plaie ouverte	Sans objet	Possible

Cancérogénécité:

L'exposition à long terme (10 à 15 ans) à la poussière de quartz concentrée, présente dans les mélanges terreux ordinaires comme la perlite, le gypse et le sable, peuvent présenter des risques significatifs d'affection pulmonaire (silicose), mais le contenu en eau du produit rend une telle exposition peu probable lorsqu'il est employé normalement.

Signes et symptômes d'exposition:

L'inhalation sur de longues périodes de quantités élevées de particules nuisibles peut surcharger la fonction ventilatoire des poumons, irriter les muqueuses et rendre les poumons plus sensibles aux maladies respiratoires.

Section III – Composition – Information sur les composants
Composition du produit
A. Matériel dangereux

Poussière nuisible

Ingrédient	#CAS	%
Perlite	93763-70-3	7 - 10

Commentaires: Perlite peut contenir moins que 1% Quartz (#CAS 14808-60-7)

B. Ingrédient additionnel

Ingrédient	#CAS	%
Tourbe de sphaigne	---	65 - 75
Coco	---	23 - 27

Limite d'exposition de la poussière de tourbe de sphaigne

OSHA PEL		ACGIH TLV	
Poussière respirable	5 mg/m ³	Particules respirables	3 mg/m ³
Poussière totale	15 mg/m ³	Particules inhalables	10 mg/m ³

Section IV – Premiers secours
Inhalation: En cas d'inhalation, procurer de l'air frais à la victime.

Contact avec les yeux: En cas d'irritation des yeux, rincer à l'eau.

Contact avec la peau: Couvrir les plaies ouvertes et nettoyer conformément aux règles d'un programme d'hygiène.

Section V – Lutte en cas d’incendie			
Point d’éclair et méthode de détermination Sans objet	Seuil d’inflammabilité : Sans objet	Minimal ---	Maximal ---
Méthode d’extinction : Eau	Risque inhabituel d’incendie ou d’explosion: Sans objet		
Procédure spéciale de lutte contre incendie: Néant. Attention: La combustion peut se poursuivre dans les sacs ou les tas après l’extinction des flammes à la surface. Déchirer les sacs ou briser les tas pour s’assurer de l’extinction complète.			
Section VI – Mesures en cas de rejet accidentel			
Mesure à prendre à cas de déversements: Nettoyer le produit renversé de manière à éviter le soulèvement de poussière. Éviter de respirer les particules en prévoyant une ventilation adéquate ou en utilisant un respirateur homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce genre de particules nuisibles.			
Section VII – Entreposage et Manutention			
Manutention: Si la manipulation entraîne le soulèvement excessif de poussière, éviter de respirer les particules en prévoyant une ventilation adéquate ou en utilisant un respirateur homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce genre de particules nuisibles.			
Entreposage: Aucune exigence d’entreposage spéciale.			
Section VIII – Contrôles de l’exposition, protection personnelle			
Protection respiratoire: En cas de soulèvement excessif de poussière, porter un respirateur homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce genre de particules nuisibles.			
Ventilation: Assurer l’évacuation de l’air en cas de soulèvement excessif de poussière.			
Gants de protection: Normalement non nécessaire, mais devraient être portés en cas de plaie ouverte non adéquatement protégée.			
Protection oculaire: Porter des verres protecteurs si la poussière soulevée est suffisante pour provoquer de l’irritation.			
Vêtements et équipements de protection personnelle: Vêtements de travail ordinaires.			
Hygiène et habitudes de travail: En cas de soulèvement excessif de poussière, porter des verres protecteurs et un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA et assurer une bonne ventilation. Protéger et garder propre toute plaie ouverte.			
Section IX – Propriétés physiques et chimiques			
Point d’ébullition	Sans objet	Densité (H ₂ O = 1)	1.5
Pression de vapeur (mm Hg)	Sans objet	Point de fusion	Sans objet
Densité de vapeur (AIR = 1)	Sans objet	Taux d’évaporation (Acétate de butyle = 1)	Sans objet
Solubilité dans l’eau:	Sans objet		
Apparence et Odeur:	Fibre blonde à brune pâle, odeur terreuse		
Section X – Stabilité et réactivité			
Stabilité: Stable		Conditions à éviter: aucun connu	
Incompatibilité (<i>Matériels à éviter</i>): aucun connu			
Sous produits de décomposition dangereux: aucun connu			
Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas		Conditions à éviter: aucun	
Section XI – Informations toxicologiques			
Toxicité aiguë Effets sur les yeux: Le contact avec les yeux peut causer de l’irritation Effets sur la peau : Peut causer l’irritation de la peau sur les personnes susceptibles.			
Toxicité chronique			
Effets cancérogènes:	NTP Aucun	IARC Aucun	OSHA Aucun
Ingestion: Aucune blessure n’est connue ou attendue lors de l’utilisation normale			
Inhalation: Aucune blessure n’est connue ou attendue lors de l’utilisation normale			

Section XII – Informations écologiques

Effets écotoxicologiques: Aucun effet connu

Persistance et dégradation: Biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation: Sans objet

Mobilité dans le sol: Le produit est insoluble et coulent dans l'eau.

Toxicité aquatique: Peut être bénéfique pour les plantes.

Section XIII – Élimination du produit

Élimination: Les résidus du produit ne sont pas définis comme produits dangereux. Éliminer les résidus conformément à la réglementation fédérale, provinciale et municipale.

Classification des déchets dangereux: Sans objet

Section XIV – Informations sur le transport

Classification TMD: Non réglementé

DOT Classification: Transport Route/Air – NAFTA: Non réglementé

Transport Eau/Air – International: Non réglementé

Section XV – Informations sur la réglementation

SIMDUT

Ce produit n'est pas contrôlé.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

EPCRA SARA Title III Classification

Section 311/312/ Hazard Classes: Sans objet

Section 313 Toxic Chemicals: Sans objet

CERCLA/SARA 302 Reportable Quantity (RQ)

Sans objet

RCRA Hazardous Waste Classification (40 CFR 261)

Sans objet

Toxic Substances Control Act (TSCA)

Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire du TSCA ou sont exempts de la liste.

Section XVI – Autres informations

Date d'émission: 1 décembre 2010

Date de révision: 24 janvier 2014

Information additionnelle : L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, réputée exacte à la date de préparation de la FDS mais ne doit pas être interprétée comme une déclaration de garantie d'exactitude ou d'exhaustivité des renseignements qu'elle contient. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH HORTICULTURE n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de pertes, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Pour plus d'informations : www.pthorticulture.com.
